



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

MERCREDI 18 NOVEMBRE 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE GESTION

Mercredi 18 novembre 2020

Sur convocation en date du 9 novembre 2020, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille & Vilaine s'est réuni le mercredi 18 novembre 2020, à 9 h 20, au Pont des Arts, à Cesson-Sévigné, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BERNARD, Président du Centre de Gestion, pour l'installation du nouveau Conseil d'Administration.

La présidence a ensuite été assurée par Monsieur Louis LE COZ, doyen d'âge, pour l'élection de la Présidence.

Enfin, Madame Chantal PÉTARD-VOISIN a assuré la présidence de la réunion en sa qualité de nouvelle Présidente du Centre de Gestion.

ÉTAIENT PRÉSENTS	
TITULAIRES	
COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES	
PETARD-VOISIN	Présidente du CDG 35 , Adjointe au Maire de LE RHEU , qui a reçu le pouvoir de Mme Maria CARRÉ
LE COZ Louis	Adjoint au Maire de REDON
DOUTE-BOUTON Murielle	Maire de PLELAN-LE-GRAND
SIMON-GLORY Évelyne	Maire de PLESDER
SAVIGNAC Jean-Pierre	Maire de CESSON-SEVIGNE
MORICE Marie-Christine	Maire d' ETRELLES
FOUGLÉ Alain	Maire de FEINS
MORICE Marie-Christine	Maire d' ÉTRELLES
HARDY Jean-Pierre	Maire de SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES
MERVIN Marie-Claire	Adjointe au Maire de DINARD
LEON Fabienne	Adjointe au Maire de BAIN DE BRETAGNE
PIEDVACHE Bernard	Maire de BOISGERVILLY
FORET Alain	Maire de LA CHAPELLE-JANSON
DE LA VERGNE Aude	Adjointe au Maire de CHÂTEAUBOURG
JOULAUD Françoise	Adjointe au Maire de CHAVAGNE
ROUL Christophe	Adjoint au Maire de GUIPRY-MESSAC
BERTRAND Chrystèle	Adjointe au Maire d' IFFENDIC
COCHAUD Yannick	Maire d' ORGERES
GAIGNE Olivier	Maire de SAINT MARC LE BLANC
BAKHOS Lara	Conseillère municipale de SERVON-SUR-VILAINE
SORAIS Pierre	Maire de TREMEHEUC

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS	
CORNILLAUD Dominique	Vice-Président de LA ROCHE AUX FEES COMMUNAUTE Adjoint au Maire de JANZE
OULED-SGHAIER Anne-Laure	Vice-Présidente de LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTÉ Adjointe au Maire de LIFFRE
LETANOUX Bernadette	Conseillère communautaire de SAINT MALO AGGLOMÉRATION Maire de SAINT BENOIT DES ONDES
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
PERRIN Stéphane	CONSEILLER RÉGIONALE DE BRETAGNE Conseillère Municipale de MONTFORT-SUR-MEU
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENTE	
HAKNI-ROBIN Béatrice	VICE-PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 35
SOCKATH Monique	CONSEILLERE DEPARTEMENTALE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES ADHÉRENTES	
ROUSSET Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée à la Ville de RENNES
CRANCE Jean-Virgile	Adjoint au Maire de la Ville de SAINT-MALO
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS	
MESTRIES Gaëlle	Administratrice du SDIS 35 Conseillère départementale
ROUX Catherine	Conseillère de RENNES METROPOLE Adjointe au Maire d' ACIGNE
SUPLÉANTS	
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
SAINT-JAMES Catherine	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE
DUFFAUD Laurence	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
CARRE Maria	Adjointe au Maire de la Ville de FOUGERES qui a donné un pouvoir à Mme Chantal PETARD-VOISIN
AUTRES PARTICIPANTS	
CENTRE DE GESTION D'ILLE-ET-VILAINE	
HUBY Jean-Paul	Directeur Général des Services
ZAM Laurent	Directeur Général Adjoint
PAVIOT Jean-Michel	Secrétaire Général
ENDEWELT Élise	Responsable du service « Conseil et Développement »
GAUBERT Séverine	Responsable du service « Statuts – Rémunération »
JACQUET Nathalie	Responsable du service « Concours – Examens »
LAUNAY Ludivine	Responsable du service « Ressources »
RÉGNAULT Christèle	Responsable du service « Mobilité - Emploi – Compétences »
SOYER Sylvie	Responsable du service « Conditions de Travail »
SOUVIGNE Laëtitia	Assistante de Direction
AGUILAR Eloïse	Assistante de Direction

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS	
TITULAIRES	
<i>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</i>	
PREVERT Rose-Line	Maire de LIEURON
<i>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE</i>	
SAOUD Hind	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE
PATAULT Anne	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE Conseillère Municipale de RENAC
<i>COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT</i>	
LEFEUVRE André	Vice-Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE-ET-VILAINE
DAUGAN Marie	CONSEILLÈRE GÉNÉRALE D'ILLE-ET-VILAINE
SUPLÉANTS	
<i>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES AFFILIÉES</i>	
VINCENT Sandrine	Maire de CHEVAGNE
BOUSSEKEY Françoise	Maire de SAINTE-MARIE
GRUEL Audrey	Adjointe au Maire de BREAL-SOUS-MONTFORT
CABANIS Florence	Adjointe au Maire de PACE
VEILLE Jean-Luc	Maire de LE PERTRE
LAVASTRE Isabelle	Maire de GAHARD
CORNEE Christelle	Maire déléguée de RIVES-DU-COUESNON
GUICHARD Pascal	Conseiller municipal de DINARD
BERTON Jean-Eric	Maire de LA DOMINELAIS
PASSILY Karine	Maire de SAINT-UNIAC
BOUCHER Marie-Claire	Maire de SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
MIJOLE Nicolas	Conseiller municipal de VITRE
GALIC Sylvie	Maire de LE VERGER
TANGUY Mickaël	Conseiller municipal de GOVEN
GORRE Gérard	Adjoint au Maire de LE CROUAIS
BRIERE Christelle	Adjointe au Maire de PIPRIAC
CHEVALIER Marion	Adjointe au Maire de BRUZ
PERRIN Paule	Adjointe au Maire de MAEN-ROCH
RENAULT Yves	Maire de CHATEAUGIRON
DUFEU Gérard	Maire de VIEUX-VIEL
<i>COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS</i>	
GALLARD Luc	Président de la Roche aux Fées COMMUNAUTE Maire de COESMES
FRAUD Emmanuel	Vice-Président de LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE Maire de LIVRE SUR CHANGEON
BEAUDOIN Jean-Luc	Vice-Président de Saint-Malo Agglomération Maire de PLERGUER

COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DE LA RÉGION BRETAGNE ADHÉRENTE	
GAUTIER-LE BAIL Evelyne	CONSEILLÈRE RÉGIONALE DE BRETAGNE
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENT	
BILLARD Armelle	Conseillère départementale
MARTINS Christophe	Vice-Président du CONSEIL DÉPARTEMENTAL 35
MELLET Yvon	Conseiller départemental
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE ADHÉRENTS	
GUILLOTIN Daniel	Conseiller municipal délégué à la Ville de RENNES Conseiller métropolitain
LAUDE Sophie	Conseillère déléguée à la Ville de SAINT-MALO
BOUDET Serge	Adjoint au Maire de FOUGERES
COLLÈGE SPÉCIFIQUE DES REPRÉSENTANTS DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS	
NADESAN Yannick	Administrateur du CCAS de RENNES Adjoint au Maire de RENNES
PIROT-LEPRIZE Sophie	Administratrice du CCAS de SAINT-MALO Adjointe au Maire de SAINT-MALO

M. Jean-Pierre SAVIGNAC adresse un mot d'accueil à l'assemblée.

« Monsieur le Président du centre de gestion, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration, Monsieur le DGS, Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous accueillir en qualité de Maire de Cesson-Sévigné depuis le mois de mars dernier. Nous avons eu la chance à Cesson de n'avoir qu'un seul tour. Et je sais la difficulté qu'a été d'organiser le deuxième.

Je vous souhaite la bienvenue à Cesson-Sévigné, dans cet auditorium du Pont des Arts pour la première réunion du conseil d'administration du centre de gestion 35, heureux aussi de vous accueillir dans un lieu de culture de la ville qui revit un peu avec votre présence.

Comme il convient, je vais vous prendre un temps présenter ma commune.

Cesson-Sévigné, avec ses 18 000 habitants, est la 3^{ème} commune de la métropole et la 6^{ème} du département.

Le territoire accueille également plus de 2 400 entreprises et plus de 23 000 salariés - C'est une de ses caractéristiques que d'avoir plus de salariés que d'habitants. On compte environ 4 000 salariés habitants la commune.

Cesson est également connue par son équipe de hand-ball en 1^{ère} division nationale et la Glaz Arena, qui est l'une des plus grandes salles de spectacles sportifs et événementiels de la région ouest, comparable à l'Arena de Brest ;

Au-delà de ce phare, Cesson regroupe 13 000 adhérents associatifs ; 2 lycées et bientôt 3 collèges, ainsi que 3 écoles primaires. A noter, la présence du COMSIC et de l'école des transmissions.

La ville gère un budget de 20 millions d'euros de fonctionnement et de 5 à 8 millions d'euros d'investissement par an.

L'avenir de Cesson-Sévigné se situe au nord de la commune avec le projet d'extension urbaine ViaSilva. 2 nouveaux quartiers vont voir le jour avec l'arrivée du métro. Ils accueilleront 6 000 logements et 12 000 nouveaux habitants dans les 20 prochaines années. C'est presque une nouvelle ville que l'on construit. 2 stations de métro viendront desservir ce secteur et l'enjeu de la cohérence de la ville sera important.

C'est évidemment un projet majeur qui occupe déjà, depuis 6 ans, la majorité municipale et qui l'occupera encore longtemps. Avec toujours le même objectif, celui de conserver l'esprit de notre commune.

Et pour finir, je souhaite remercier aussi M. le Président, Jean-Jacques BERNARD, pour son action pendant ces dernières années au CDG en faveur des communes, de l'accompagnement de celles-ci au bénéfice de la qualité des services publics de proximité, ainsi que l'ensemble des membres du conseil d'administration et du bureau du CDG sortant. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Jean-Jacques BERNARD, après avoir procédé à l'appel et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 9 H 20.

Madame Marie-Claire MERVIN, en sa qualité de benjamine de l'assemblée, est désignée comme secrétaire de séance.

Jean-Jacques BERNARD indique que, s'agissant de la réunion de mise en place du nouveau Conseil d'Administration et de l'élection du Président, des Vice-Présidents, de l'administratrice déléguée et des Membres du Bureau, les membres suppléants n'ont pas pu être invités à se joindre au conseil à cette occasion en raison de la contrainte sanitaire liée à la pandémie du Coronavirus.

Il indique que la séance est enregistrée.

Il donne ensuite lecture des résultats des scrutins suite aux élections pour le renouvellement du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du mercredi 28 octobre 2020.

1. RÉSULTATS DES SCRUTINS SUITE AUX ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG 35

A. Pour le collège des représentants des communes

Nombre d'électeurs inscrits dans le département		331
Nombre de votants		149
Suffrages nuls ou blancs		8
Total des suffrages exprimés		141
Total des suffrages obtenus par la liste présentée en partenariat avec l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille et Vilaine et les grandes collectivités conduite par Chantal PÉTARD-VOISIN		141
Nombre de sièges attribués		21

- 331 électeurs inscrits pour 7 175 voix
- 149 votants (45,02 %) pour 4 342 suffrages exprimés (54 %)

B. Pour le collège des représentants des établissements publics locaux affiliés

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	143
Nombre de votants	73
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	7
Total des suffrages exprimés	66
Total des suffrages obtenus par la liste présentée en partenariat avec l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille et Vilaine et les grandes collectivités conduite par Chantal PÉTARD-VOISIN	66
Nombre de sièges attribués	3

- 143 électeurs inscrits pour 3 742 voix
- 73 votants (51,05 %) pour 2 625 suffrages exprimés (70,14%)

C. Pour le collège des représentants des établissements publics adhérents

Nombre d'électeurs inscrits dans le département	5
Nombre de votants	4
Enveloppes renfermant des bulletins nuls	0
Total des suffrages exprimés	4
Total des suffrages obtenus par la liste présentée en partenariat avec l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine et des Présidents d'Intercommunalité d'Ille et Vilaine et les grandes collectivités conduite par Chantal PÉTARD-VOISIN	4
Nombre de sièges attribués	2

- 5 électeurs inscrits pour 5 voix
- 4 votants (80 %) pour 4 suffrages exprimés (80 %)

D. Résultats globaux

Le taux de participation des employeurs territoriaux au scrutin, organisé pour la première fois par vote électronique, a été de 47 % représentant 64 % des effectifs des collectivités affiliées.

Jean-Jacques BERNARD donne lecture de la liste des nouveaux membres élus au Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine.

Il précise que 9 représentants des collectivités adhérentes au CDG 35 depuis le 1^{er} janvier 2014 participaient aux réunions du Conseil d'Administration avec voix délibérative. Dorénavant il y a 11 sièges qui leur sont réservés en tant que titulaires et 11 suppléants.

Il s'agit des membres suivants :

➤ **Collège spécifique des représentants de la Région Bretagne adhérente**

- PERRIN Stéphane, Conseiller régional
- HIND Saoud, Conseillère régionale
- PATAULT Anne, Conseillère régionale

➤ **Collège spécifique des représentants du Département d'Ille-et-Vilaine adhérent**

- HAKNI-ROBIN Béatrice, Vice-Présidente du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL 35**
- LEFEUVRE André, Vice-Président du **CONSEIL DÉPARTEMENTAL 35**
- SOCKATH Monique, Conseillère départementale

➤ **Collège spécifique des représentants des communes adhérentes**

- ROUSSET Emmanuelle, Conseillère municipale déléguée à la **Ville de RENNES**
- CRANCE Jean-Virgile, Adjoint au Maire de **SAINT-MALO**
- CARRÉ Maria, Adjointe au Maire de **FOUGÈRES**

➤ **Collège spécifique des représentants des établissements publics adhérents**

- MESTRIES Gaëlle, Administratrice du **SDIS 35**
- ROUX Catherine, Conseillère de **RENNES Métropole**

Jean-Jacques BERNARD prononce ensuite quelques mots à l'attention de l'assemblée :

« Mesdames et Messieurs chers collègues,

En ce début de séance d'installation, Il me revient en tant que président sortant du CDG de vous adresser quelques mots, de félicitations tout d'abord pour votre élection en tant qu'administratrice et administrateur de ce nouveau conseil d'administration du CDG 35, de remerciements ensuite, pour votre engagement au sein d'une institution qui porte dans son ADN le principe de mutualisation des moyens en conjuguant proximité, expertise et recherche d'efficience au bénéfice de l'ensemble des collectivités bretonnes et au service de ses élus et de ses agents ensemble garants de la pérennité et du développement de services publics locaux de qualité.

Le contexte de cette séance est évidemment particulier et a dû prendre en compte les exigences de précaution liées à la crise sanitaire une crise sans précédent porteuse de bouleversements dans la vie de chacun, personnelle, professionnelle, des bouleversements sources potentielles de nouveaux défis à relever en matière sociale, économique, sociétale avec une visibilité réduite sur le calendrier de sortie de crise combiné à de réelles incertitudes sur les ressources humaines et financières dont disposeront demain les collectivités locales pour faire face à ces nouveaux défis.

Mon intervention est aussi empreinte d'une réelle émotion puisque je ponctue ce matin une longue et passionnante aventure personnelle et collective au terme de plus de trente et une années d'engagement électif dont plus de dix-neuf ans passées au CDG 35, successivement en tant qu'administrateur, vice-président puis président jusqu'à cet instant d'une structure qui m'aura apporté tant de satisfactions, d'enrichissements nourris des expertises de ses équipes combinant avec bonheur savoir-faire et savoir être.

J'ai eu l'occasion au cours de notre dernier conseil d'administration consacré au bilan de mandat d'exprimer ma reconnaissance et ma gratitude à l'ensemble des agents pour la qualité de leur travail tout au long d'un mandat particulièrement dense et qui s'est terminé comme pour l'ensemble de nos collectivités dans un contexte de crise inédite au cours de laquelle ils ont démontré leur attachement au service public et su faire preuve d'une remarquable disponibilité ainsi que de capacités d'adaptations pour répondre aux innombrables sollicitations.

Je leur réitère mes sincères remerciements pour m'avoir permis d'exercer mon mandat de président avec une totale sérénité eu égard à leur professionnalisme et la qualité exceptionnelle des relations humaines tissées au fil de toutes ces années ;

Cette même qualité relationnelle au sein du Conseil d'administration et au sein du bureau constitue depuis bien longtemps la marque de fabrique de notre maison commune CDG, j'avais à cœur de conforter cet atout et je sais que vous porterez une attention particulière pour préserver ce joyau que constitue un climat de travail convivial empreint d'une confiance mutuelle propice à transcender les différentes sensibilités dans le cadre d'une gouvernance dédiée au service de l'ensemble des collectivités. Merci à vous élus qui m'avez accompagné au quotidien de nos missions, à vous qui avez accepté de poursuivre votre engagement je pense en particulier aux membres de l'exécutif, Louis, Evelyne, Marie Christine.

Je mesure aussi la chance que j'ai eu de pouvoir m'appuyer sur une équipe de direction et de chefs de service qui permettent à notre établissement de bénéficier d'une expertise reconnue et appréciée tant au niveau local, régional que national. Son Directeur général incarne cet excellence et j'ai l'occasion de lui dire hier m'adressant en visio, confinement oblige, à tous les agents, combien nous lui étions tous redevables et reconnaissants comme je lui suis reconnaissant de mettre un terme à mes engagements à l'issue d'une collaboration que j'ai qualifiée en empruntant un terme de vidéo, de connexion haute définition.

C'est en toute sérénité et confiance en l'avenir du CDG 35 que je m'apprete à passer le témoin eu égard à la qualité du travail collectif conduit sous la responsabilité de Chantal PETARD VOISIN dans le cadre de la constitution de la liste et des lignes directrices qui présideront à la rédaction du futur contrat prévisionnel d'objectifs et de moyens qui constitue la boussole de l'équipe, qui donne le cap pour les 6 prochaines années.

Ce nouveau contrat esquissé dans votre profession de foi pourra prendre appui sur le bilan du mandat qui s'achève; Mais parce que ce type de document présenté au dernier CA, et à votre disposition, se concentre naturellement en priorité plutôt sur l'atteinte des objectifs, il était apparu utile aux membres du bureau, au moment de se projeter vers l'avenir, de le compléter d'une analyse qui nous permettrait d'évaluer certes nos forces mais aussi nos faiblesses, les opportunités et les menaces pouvant se profiler à l'horizon et d'ainsi mieux appréhender nos marges de progrès. Ce document fruit d'une réflexion participative selon l'approche dite « SWOT » est aussi disponible et constitue à mon sens un bon condensé des différents enjeux et défis à relever ;

Quelques exemples tirés de cette analyse coconstruite présentée au bureau du 12 février dernier :

Au chapitre des forces, la bonne image du CDG auprès de nos interlocuteurs et partenaires, un niveau d'expertises et de compétences reconnu, une réactivité et une réelle capacité d'innovation qui font du CDG 35, expression souvent reprise « un tiers de confiance » une légitimité des élus représentant l'ensemble des collectivités du département, les collectivités non affiliées étant toutes adhérentes, une ambiance de travail agréable, conviviale, constructive, une stabilité des cadres.

Au chapitre des faiblesses, une visibilité du grand public insuffisante liée notamment à une appellation trop peu explicite de nos compétences RH. Une méconnaissance de la variété des offres de services facultatifs, des difficultés à mobiliser suffisamment les élus sur les sujets RH, une coopération régionale à parfaire, des difficultés croissantes de recrutement, un turnover croissant au sein des équipes.

Au chapitre des menaces éventuelles, le risque de souhait d'autonomie des plus grandes collectivités, le déclin inquiétant d'attractivité de la fonction publique, le risque croissant d'inéquités territoriales, le resserrement des budgets (CDG, CNFPT, FIPH) la fin possible d'un cycle au niveau des cadres du CDG 35.

Pour terminer les opportunités sont nombreuses :

La mise en œuvre de la loi d'août 2019 de transformation de la fonction publique territoriale, les tensions sur le marché de l'emploi, l'interface avec les pouvoirs publics, l'appui au management en collectivités

Dans la même approche anticipatrice les 4 CDG bretons ont commandé une étude d'évaluation de nos coopérations régionales dans la perspective d'une élaboration d'un schéma régional de coopération de mutualisation et de spécialisation prévu par la loi de transformation de la fonction publique Territoriale d'août 2019.

Une synthèse a été récemment présentée à l'ensemble des candidats aux futurs exécutifs des 4 CDG bretons ;

Cette démarche collégiale initiée par les 4 présidents a permis d'affirmer notre volonté commune je cite le document de synthèse de « Rassembler nos forces pour produire, ensemble, des services publics efficaces, au bénéfice des collectivités bretonnes »

Une devise que chacun peut faire sienne aussi à l'échelle de son territoire départemental.

La tourmente que nous traversons aura au moins permis à nos concitoyens de prendre un peu plus la mesure de l'intérêt du maintien voire du renforcement de services publics locaux de proximité, courroie essentielle de transmission en cas de crise d'une telle ampleur, le niveau local étant le mieux à même grâce à l'implication conjugquée de ces élus et de ces agents de mettre en œuvre les solidarités, de garantir la sécurité des habitants et la cohésion sociale.

J'avais conclu ma première intervention en tant que nouveau président du CDG 35 en juillet 2014 en citant Sénèque affirmant « qu'il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va »

Votre nouvel équipage est paré à faire route, il est prêt à tenir le cap la barre solidement tenue par une nouvelle capitaine ;

Même si l'actualité sportive nous renvoie, évoquant la mer, au Vendée globe, la traversée que vous vous apprêtez à engager ne s'apparente en rien à une course en solitaire au grand large, elle suggérerait plutôt le cabotage de port en port en proximité, le bateau CDG évoquant tantôt un navire école, tantôt une vedette SNSM appelé en SOS pour faire face à une avarie, tantôt un bateau pilote pour aider à l'accostage, autant de missions qui ne pourront être menées avec succès que grâce à l'investissement de chacun des membres de l'équipage, élus et agents ;

Je ne doute pas de votre capacité à faire face à d'éventuels coups de tabac comme nous en avons affrontés et vous souhaite des vents porteurs.

Formons le vœu que nous pourrions au plus tôt reprendre le cours normal de nos activités, de nos vies de nos relations humaines, s'investir dans un nouveau mandat dans un tel contexte étant inhabituel et plus complexe. Soyons ensemble porteurs d'optimisme, ne cédon pas au pessimisme ambiant, méditons ces deux citations.

« Le pessimiste se plaint du vent, l'optimiste espère qu'il va changer, le réaliste ajuste ses voiles » écrivait l'américain William Arthur Ward.

« Un pessimiste voit la difficulté dans chaque opportunité, un optimiste voit l'opportunité dans chaque difficulté » écrivait Churchill.

Je vous souhaite à toutes et à tous de partager à l'issue du mandat qui démarre les mêmes satisfactions, la même fierté du travail accompli. Je te souhaite le succès Chantal dans tes futures nouvelles fonctions de présidente.

Soyez optimistes et réalistes à la fois et saisissez toutes les opportunités qui se présenteront à vous pour peu qu'elles vous permettent de conforter, voire de renforcer le CDG 35 acteur majeur et incontournable de la fonction publique territoriale bretonne riche de ses ressources humaines qui au quotidien font vivre en proximité les services publics locaux garants de solidarité et d'équité territoriale. En cette période de crise sanitaire si complexe à appréhender, prenez soin de vous, de vos proches, de cette belle institution qu'est le CDG 35 et que vous incarnez désormais pour les six prochaines années de mandat. Ce mandat je vous le souhaite riche de réussites collectives. A toi Chantal qui a accepté de conduire la liste, je te souhaite le meilleur, tu sais pouvoir compter, si tu en ressens le besoin, sur ma disponibilité et mon soutien en cette période de passage de témoin.

Excellent mandat à chacune et à chacun. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Jean-Jacques BERNARD fait appel à Monsieur Louis LE COZ, doyen d'âge pour assurer la présidence du Conseil pour l'élection du Président.

« Mesdames et Messieurs J'ai le plaisir de présider cette installation en qualité de doyen de l'assemblée. C'est une position particulière car on constate la jeunesse des nouveaux membres. Mais je peux aussi vous faire part de toute mon expérience au CDG où j'ai fait tout le parcours d'administrateur à 1^{er} Vice-président. Je le dis aux nouveaux administrateurs, c'est une mission extraordinaire où vous éprouverez de nombreuses satisfactions. Même si la question de la pertinence du nom « centre de gestion » est à interroger, chaque Maire et adjoint RH du département peut compter sur l'appui et la compétence des agents du CDG 35 pour trouver des solutions à ses problèmes. Quand on connaît l'importance de la masse salariale dans le budget d'une commune, il est important de s'intéresser aux questions des ressources humaines. Au CDG, vous serez en formation permanente pour recueillir les expertises nécessaires et vous aurez un temps d'avance sur la compréhension des enjeux RH qui bougent constamment avec l'évolution des textes.

Je vous invite à être présent aux réunions pour représenter les employeurs et pour transmettre les orientations aux élus de votre territoire. Nous avons la chance de constituer une équipe qui représente l'ensemble du département et c'est une force de frappe formidable !

Je voudrais avoir un mot pour notre Président qui nous quitte, Jean-Jacques. J'ai été impressionné par sa compétence, sa disponibilité, sa capacité de persuasion sur des sujets complexes. Il a su nous donner la direction en bon capitaine ! Je tiens à nouveau à la remercier pour ce parcours et nous savons, avec Chantal, pouvoir encore compter sur tes bons conseils si nécessaire.

Merci à vous tous d'avoir accepté de relever avec Chantal le défi de ce nouveau mandat qui se passera, j'en suis certain, dans l'efficacité et la bonne humeur comme d'habitude. »

Applaudissements de l'Assemblée.

Louis LE COZ fait état des pouvoirs remis :

- ♦ Madame Maria CARRÉ a donné pouvoir à Madame Chantal PETARD-VOISIN,
- ♦ Monsieur Alain FORET a donné pouvoir à Madame Aude DE LA VERGNE,
- ♦ Madame Béatrice HAKNI-ROBIN a donné pouvoir à Madame Emmanuelle ROUSSET,
- ♦ Madame Lara BAKHOS a donné pouvoir à Madame Aude DE LA VERGNE.

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Louis LE COZ, en sa qualité de doyen d'âge, préside la séance. Il demande à l'assemblée s'il y a des candidats au siège de Président du CDG. Aucune candidature ne s'étant exprimée, il présente celle de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Adjointe au Maire de LE RHEU.

Louis LE COZ propose que Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral, adopté à l'unanimité.

Après le déroulement du scrutin à bulletins secrets, Louis LE COZ proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	:	35
- nombre de votants	:	33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	33
- nombre de bulletins blancs et nuls	:	1
- nombre de suffrages exprimés	:	32
- majorité absolue	:	17

Madame Chantal PÉTARD-VOISIN obtient 32 voix.

Louis LE COZ proclame Madame Chantal PÉTARD-VOISIN élue Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

Louis LE COZ cède ensuite sa place à la nouvelle Présidente du Centre de Gestion en lui adressant toutes ses félicitations.

Madame PÉTARD-VOISIN prononce ensuite un discours à l'attention de ses collègues administrateurs :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues, je suis très honorée par la confiance que vous venez de m'accorder en m'élisant à la Présidence du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine. Je souhaite entamer mon propos en adressant plusieurs remerciements :

En premier lieu, j'adresse mes remerciements à chacune et chacun d'entre vous qui avez accepté de vous investir en tant qu'administrateur au sein de notre nouveau conseil. Vous êtes d'abord les élus de votre commune. La période incertaine que nous traversons ne facilite pas l'engagement pour une cause qui paraît abstraite, diffuse, voire complexe : La gestion de la Fonction Publique Territoriale. Pourtant, comme moi, vous mesurez l'importance des services publics locaux dans la vie quotidienne et vous savez que les grands principes républicains ne se maintiennent que s'ils sont incarnés par des femmes et des hommes attentifs aux agents publics. Votre candidature s'inscrit dans une démarche pluraliste, représentative de la diversité des territoires d'Ille-et-Vilaine.

La liste unique de 24 titulaires issus des collectivités et établissements publics affiliés, élaborée en concertation avec l'Association des Maires d'Ille et Vilaine est garante de cette représentativité démographique, géographique, dans le respect de la parité. Soulignons qu'elle a été établie dans un esprit de rassemblement.

Dans le même esprit, les grandes collectivités du département ont toutes renouvelé leur adhésion au socle commun du CDG et je les en remercie. Elles ont désigné 11 représentants et 11 suppléants pour orienter les grands chantiers de la FPT en Ille-et-Vilaine.

Merci à vous élus ruraux, élus urbains de vous soucier du dialogue social et de l'optimisation de nos services RH.

En second lieu, je remercie les 24 suppléants et les 48 membres de la liste complémentaire qui ont bien voulu apporter leur concours à notre démarche. Vous savez que toutes ces bonnes volontés ont été repérées par des contacts étroits avec les 18 intercommunalités du département. Le maillage de terrain assuré par les EPCI est aussi un gage de notre ancrage local. J'attache de l'importance à ce que des relais soient assurés entre les titulaires et les autres élus de chacun des secteurs géographiques.

En troisième et dernier lieu, je tiens à souligner la disponibilité, l'expertise et l'investissement technique de l'équipe de Direction du CDG, autour de Jean-Paul Huby, DGS, dans ce processus électoral, inédit sur au moins 2 aspects. C'est en effet la première fois qu'il se déroule sous la responsabilité administrative du CDG et non celle de la Préfecture. La seconde nouveauté est l'expérimentation du vote électronique, traduisant la recherche constante d'adaptation et d'innovation des services du CDG 35.

Le score très honorable de participation eu égard à la procédure et au contexte est à mettre au crédit des 3 groupes que je viens de citer. Continuons de travailler ensemble, pour s'informer mutuellement et orienter au mieux nos actions dans un monde incertain où l'immobilisme serait la pire des options pour nos collectivités.

Au moment de prendre avec votre soutien les rênes du CDG, je veux d'abord souligner le dynamisme de cet établissement étonnant. Dans d'autres départements comparables, une trentaine d'agents en assurent les missions obligatoires dans une posture strictement administrative. En Ille-et-Vilaine, l'impulsion des Présidents successifs et le talent des techniciens nous lèguent un formidable instrument pour conduire nos services publics locaux, en conciliant performance et dimension humaine.

Les fondations de cette coopérative innovante dans le dialogue avec les élus et les personnels de toutes sensibilités sont le reflet de la personnalité de Paul Ruauudel, président du CDG de 1985 à 2001, bâtisseur humaniste, créateur de consensus et promoteur d'idées nouvelles

Le développement de l'institution doit aussi beaucoup à son successeur Robert Barré, président de 2001 à 2008. Sa passion pour les relations humaines et la transmission a dopé la pépinière départementale du service missions temporaires. Des centaines de piliers actuels du service public en Ille-et-Vilaine lui doivent ce déclic de départ. Son énergie, son humour et sa présence bienveillante se rappellent encore à de nombreux collaborateurs du siège au Village des collectivités dont il est l'instigateur. Robert Barré nous a quitté le 3 juin dernier. Aussi, je vous proposerai prochainement de dédier un espace de travail et de concertation à sa mémoire.

Je voudrais aussi à saluer la présidence de Jean-Claude Haigron, maire de Vern, de 2008 à 2014, qui a permis à l'établissement de s'affirmer et de rayonner au niveau régional, puis national, grâce au partage de ses expertises et ses talents coopératifs.

Enfin, comme vous vous y attendez, je tiens à rendre un hommage appuyé à Jean-Jacques Bernard qui a bien connu les leaders que je viens de citer. Même si sa modestie doit en souffrir, je soulignerai d'abord combien Jean-Jacques a su au travers de la création du GIP national dont il est l'un des fondateurs, permettre à cet outil mutualisé de poursuivre et développer ce qui avait fait le meilleur de notre coopération informatique Grand Ouest. Par ailleurs, ses talents d'écoute et d'intuition lui ont permis par touches discrètes, de faire que chacun, qu'il soit élu ou technicien, apporte sa meilleure contribution à l'édifice collectif. L'excellent bilan de mandat que nous avons adopté le 30 septembre dernier, porte sa marque, avec son attention particulière aux valeurs du service public. Il a porté haut les couleurs du CDG 35 dans ses réussites, comme sur ses dossiers plus ingrats. Qu'il en soit chaleureusement remercié !

Je m'engage à marcher dans ses pas, tant au niveau de la méthode faite de résolution patiente, que du fond marqué par un égal souci de prévention des difficultés RH et de l'innovation managériale. Je vous demande d'applaudir à nouveau celui qui me transmet le flambeau pour continuer de mener l'action départementale pour un service public encore meilleur !

J'évoquais à l'instant cette motivation pour agir dans l'intérêt mutualisé de toutes les collectivités d'Ille-et-Vilaine que j'ai découvert au CDG 35 en tant qu'administratrice depuis 2014. Je crois important d'expliquer ici le cheminement qui m'a amenée à solliciter votre confiance et présider à mon tour le CDG 35 :

Adjointe au maire du Rheu depuis 2001, je suis actuellement déléguée à l'urbanisme, à la transition écologique, au personnel, après deux mandats d'ajointe à l'éducation. Ces différentes expériences d'élue locale, m'ont confortée dans la nécessité de la concertation et de l'écoute entre tous les acteurs, agents de la collectivité, parents d'élèves, représentants associatifs, habitants, partenaires institutionnels... pour faire avancer efficacement les projets que nous portons.

Marquée par un certain art de vivre, dans la cité jardin dessinée par Gaston Bardet, je crois profondément à l'importance de la transversalité des politiques publiques et au dialogue entre toutes les parties.

Attentive à fournir un cadre de vie durable et de qualité aux habitants, je suis tout aussi attachée à la qualité de vie au travail des agents.

Mon expérience d'Infirmière-Puéricultrice en protection maternelle et infantile au département d'Ille-et-Vilaine, est une école de l'écoute et de l'attention aux autres.

Ce sont ces acquis que je souhaite mettre au service de l'ensemble des agents, de l'ensemble des collectivités, notamment les plus petites.

Au CDG 35, j'ai retrouvé les principes humanistes et la volonté unanime de parvenir à des solutions pragmatiques. Impliquée dans les instances paritaires, j'ai mesuré les défis des années à venir en matière de gestion de personnel. Les nombreux départs en retraite, la fréquente usure professionnelle questionnent le renouvellement des compétences et des méthodes de travail. Il faut éviter que des fossés ne se creusent entre des catégories d'agents et des types de collectivités.

En synthèse de ces approches d'utilité sociale, je vous proposerai volontiers de prendre les principes de « Responsabilités sociétales des organisations » comme cap pour le CDG et les collectivités qui voudront bien s'en inspirer. A la manière des entreprises de l'économie sociale et solidaire, les services publics locaux peuvent et doivent accomplir leurs missions en veillant à leurs impacts sur l'environnement humain et naturel proche : leurs personnels, le tissu associatif et privé local, la sobriété énergétique et toutes les considérations à prendre pour ne pas compromettre l'avenir de nos enfants...

(2^{ème} partie = Cap à donner pour le mandat sur le fond et la méthode)

J'en viens donc aux perspectives à se donner pour avancer ensemble malgré les incertitudes sanitaires, sociales et économiques de cet automne 2020. Je voudrais, avec vous, esquisser les grandes lignes d'un mandat, où les collectivités auront besoin du CDG face aux défis humains qui se multiplient au vu de la complexité des transitions en cours...

A ce sujet, les travaux esquissés au sein du groupe pressenti pour constituer le bureau du Conseil d'Administration sont prometteurs :

- Prometteurs sur la forme : La qualité et la spontanéité des échanges sont gages d'un climat de confiance pour les 6 années à venir. Le souhait unanime de s'inscrire dans le prolongement du CPOM 2014-2020, tout en intégrant des nouveautés liées au contexte, montre notre capacité collective à reprendre le flambeau.

- *Prometteurs sur le fond* : La prise en compte des attentes des collectivités est facilitée par les nombreux contacts que nous avons eus les uns et les autres pour constituer la liste. Les retours des réunions que Jean-Jacques Bernard et Jean-Paul Huby viennent de tenir avec les présidents des intercos nous éclairent utilement. Nous parvenons ainsi à résumer nos intentions dans 4 directions bien équilibrées, clairement affichées sur notre profession de foi.

La participation significative pour l'élection, surtout si on tient compte des exécutifs ayant voté au moins une fois, confère désormais une pleine légitimité aux 4 axes définis. Je me permets de vous les rappeler, avant de les développer avec d'autres mots :

- Restaurer l'attractivité des emplois publics
- Promouvoir un cadre de gestion RH harmonisé et solidaire
- Favoriser le bien-être au travail dans les services publics locaux
- Aider les élus et les services à s'adapter aux enjeux sociétaux
- Pour qu'on en comprenne bien l'essentiel, permettez-moi une lecture complémentaire de cette profession de foi en 4 axes :

AXE N° 1: L'EMPLOI :

Il s'agira d'aider les collectivités à trouver « chaussures à leurs pieds », c'est-à-dire à bien pourvoir les postes nécessaires au fonctionnement optimal du service public.

- Nos services agiront activement en matière de valorisation des débouchés, en orientation vers des cursus de préparation aux métiers territoriaux et aussi en organisant des concours pour permettre une pérennisation des parcours dans une carrière reconnue.

- Pour que cela fonctionne nous attendons des collectivités qu'elles jouent le jeu de la « pépinière départementale » des Missions Temporaires. Ainsi, chacune d'entre elles peut et doit contribuer à former et lancer des débutants pendant une à deux années avant d'y puiser pour des recrutements permanents. Dans certains cas, il peut se révéler efficace et pertinent d'accueillir des profils atypiques sur recommandation des conseillers du CDG.

AXE N° 2 : LE DIALOGUE SOCIAL :

Il s'agira d'animer les instances de concertation paritaire avec les représentants du personnel. Nous veillerons à limiter des écarts trop importants de traitement d'une collectivité à l'autre, tout en respectant l'autonomie locale.

- Nos services apporteront leurs expertises statutaires et leur longue pratique des instances consultatives. Ils sauront aussi nous proposer des guides et des modèles pour que chaque structure puisse situer ses marges de manœuvre dans un cadre commun.

- Pour que cela fonctionne collectivement, il est important que les représentants des employeurs soient assidus aux réunions des instances départementales, de sorte que les positions des employeurs puissent être correctement défendues.

- Nous pourrions aussi sur certains sujets comme le temps de travail, les indemnités ou la mobilité, par exemple, ouvrir des chantiers de concertations associant des collectivités de toutes strates. De telles recommandations, élaborées conjointement, applicables aux petites, moyennes et grandes structures, pourraient alors déboucher sur des accords sociaux départementaux, perspectives ouvertes par la Loi de Transformation de la Fonction Publique d'août 2019.

AXE N°3 : LA PREVENTION :

Il s'agira malgré la pénurie de professionnels de santé, de garantir de bonnes conditions de travail pour consolider l'attractivité du service public local et réduire les coûts de prise en charge liés à l'absentéisme.

Nos services de médecine, d'hygiène et sécurité, mais aussi de conseil en management poursuivront leurs démarches. Nous serons vigilants sur les réformes attendues au niveau national, des instances médicales et de l'organisation de la médecine du travail pour en tirer le meilleur parti.

Concernant le contrat départemental d'assurance statutaire, il reste ouvert à tous. Bien évidemment l'appréciation de l'équilibre « assurance-coût » est à apprécier par chacun. Les services du CDG et du courtier sont là pour y aider.

AXE N° 4, L'ORGANISATION des services publics,

Il s'agira d'aider les employeurs à adapter leurs services municipaux et intercommunaux aux nouveaux enjeux managériaux et technologiques. La période que nous vivons accélère les évolutions des mentalités et diffuse de nouveaux types de logiciels.

Nos services de conseil en management et en administration numérique seront disponibles pour aider les collectivités à s'adapter aux changements par des méthodes participatives. Au cas par cas, ils sauront combiner leurs interventions avec les expertises des autres services sur les aspects de temps de travail, de qualité de vie, de gestion prévisionnelle des compétences... Les enjeux d'efficience donneront lieu à une attention particulière sous le double aspect économique et technologique, avec une aide au pilotage par coût de revient, grâce à une solution mutualisée de comptabilité analytique, ainsi qu'avec des intervenants spécialisés en gestion des données numérisées. Bien souvent les entrées financières et informatiques seront à croiser.

Pour que cela fonctionne collectivement, nous aurons à cœur, là encore, d'inciter les collectivités au partage d'expérience dans différents réseaux. Je souhaite que le « Club interco » continue d'assurer un lien entre la direction du CDG et les directions des intercommunalités par des échanges de pratiques.

La crise sanitaire, sociale et économique, ne facilite pas la lecture de l'avenir nécessaire à l'embarquement vers un nouveau Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Pour autant, ce sont justement les multiples incertitudes du moment qui justifient plus que jamais de se doter d'une feuille de route pluriannuelle.

Avant de conclure, je voudrais m'arrêter quelques instants sur nos méthodes de travail pour ce mandat. L'écoute et la collégialité nous ont bien réussi jusque-là, elles m'apparaissent être les clés pour résoudre l'apparente contradiction entre les incertitudes actuelles et la formulation d'un programme pour le mandat. Aussi je vous propose, en guise de méthode, plusieurs cercles de concertation autour du Conseil d'Administration, qui reste bien l'organe principal de décision. J'envisage à ce stade 4 niveaux d'échanges :

Le premier cercle, est pour moi un cercle rapproché, je veux parler des élus avec qui j'entends partager certains aspects de mise en œuvre de vos décisions. Je proposerai tout à l'heure la candidature de 8 personnes pour constituer le bureau, avec 4 vice-présidents, un administrateur délégué comme le permet désormais la loi, et 3 membres.

Le cercle suivant est le plus large, c'est celui de l'écoute de nos usagers. Il m'apparaît essentiel de formaliser un Contrat Prévisionnel d'Objectifs et de M pour les 6 années à venir en étant à l'écoute des collectivités pour prendre en compte la réalité de leurs besoins. Je vous proposerai d'organiser avec chaque EPCI une Conférence des Maires-Employeurs au 1^{er} semestre 2021.

La synthèse des apports de ces conférences, qui permettront d'impliquer les élus de chaque secteur, relais entre le CDG et chaque bassin de vie, nous fournira ainsi la matière pour un nouveau CPOM à adopter début juillet...

Le troisième cercle est celui de la gouvernance régionale des CDG. La loi nous demande d'adopter rapidement avec nos 3 voisins un schéma de coordination, de mutualisation et de spécialisation. Pour faciliter cela, les 4 présidents sortants ont commandé un audit de la coopération actuelle. Dans un souci de passage de relais, les futurs exécutifs ont été invités à une restitution de cette étude le 21 octobre dernier à Plérin. Ces travaux m'apparaissent essentiels, surtout si l'on tient compte du rôle de coordonnateur que l'Ille-et-Vilaine assure en tant que chef-lieu de région. C'est pourquoi, j'ai souhaité inviter à Thorigné-Fouillard les 4 bureaux des CDG de Bretagne dès le 18 décembre pour envisager les suites à donner. Plus tôt, on intégrera nos complémentarités, mieux s'articuleront les projets départementaux avec les priorités régionales...

Pour faciliter les liens avec les autres exécutifs et veiller à la bonne mise en œuvre d'un plan d'actions régional, il a été proposé qu'un vice-président de chaque CDG soit plus particulièrement chargé de cette coopération.

Le quatrième et dernier cercle est une idée que je vous soumets : il s'agirait de créer au sein de notre Conseil d'Administration une commission chargée de la solidarité départementale autour du service public local.

Ce groupe de travail constitué d'élus de petites, de moyennes et de grandes collectivités pourrait tirer parti de cette diversité autour d'une même table. Jusqu'ici les représentants des collectivités adhérentes n'étaient conviés qu'à l'adoption des rapports en Conseil d'Administration. Se doter d'une structure informelle d'échanges permettrait de porter un dialogue institutionnel entre l'ensemble ses collectivités. La commission pourrait à son tour proposer des mutualisations pour les employeurs publics.

Pour conclure, concernant les défis à relever par nos services publics, je vous invite à faire vôtre la devise de Kamala Harris, future première vice-présidente des Etats-Unis : « Rêvez avec ambition, avancez avec conviction ! »

Soyons donc attentifs aux uns et aux autres, sensibles à nos complémentarités, modestes individuellement, mais déterminés à additionner nos atouts, pour renforcer la cohésion territoriale en Ille-et-Vilaine ! »

Applaudissements de l'Assemblée.

Madame PETARD-VOISIN, en sa qualité de Présidente du Centre de Gestion, poursuit la lecture des rapports.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS, DE L'ADMINISTRATEUR DELEGUE ET DE MEMBRES DU BUREAU

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, propose aux membres du Conseil d'Administration la composition suivante du Bureau :

- Un Président,
- quatre vice-présidents,
- un administrateur délégué,
- trois membres du Bureau.

Elle demande aux Membres du Conseil d'Administration d'approuver cette proposition.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la composition du Bureau telle qu'elle vient de leur être proposée, savoir :

- Un Président,
- quatre Vice-Présidents,
- un administrateur délégué
- trois Membres du Bureau.

4. ÉLECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Chantal PÉTARD-VOISIN propose aux membres du Conseil d'Administration une élection individualisée pour les vice-présidents, à bulletins secrets, conformément aux textes en vigueur.

(Article 13 de la Loi 83-634 modifié par la Loi n02019-828 du 6 août 2019 – art.51 (V) ... Le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses attributions à un membre du conseil d'administration...)

(article 21 du décret n° 85-643 du 26.06.85 : le conseil élit parmi ses membres titulaires le président du centre de gestion et de deux à quatre vice-présidents ... Le président et les vice-présidents sont élus à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour...).

A. Élection du 1^{er} vice-président

Madame la Présidente PÉTARD-VOISIN présente la candidature de Monsieur Louis LE COZ, Adjoint au Maire de Redon, pour le poste de 1^{er} Vice-Président. Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée.

Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 3
- nombre de suffrages exprimés	: 30
- majorité absolue	: 16

Monsieur Louis LE COZ obtient 30 voix.

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame Monsieur Louis LE COZ élu 1^{er} Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

B. Élection du 2^{ème} vice-président

Madame la Présidente PÉTARD-VOISIN présente la candidature de Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON, Maire de Plélan-le-Grand, pour le poste de 2ème Vice-Président.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée. Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 3
- nombre de suffrages exprimés	: 30
- majorité absolue	: 16

Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON obtient 30 voix.

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame Madame Murielle DOUTÉ-BOUTON élue 2^{ème} Vice-Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

C. Élection du 3^{ème} vice-président

Madame la Présidente PÉTARD-VOISIN présente la candidature de Madame Evelyne SIMON-GLORY, Maire de Plesder, pour le poste de 3ème Vice-Président.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée. Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 1
- nombre de suffrages exprimés	: 32
- majorité absolue	: 17

Madame Evelyne SIMON-GLORY obtient 32 voix.

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame Madame Evelyne SIMON-GLORY élue 3^{ème} Vice-Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

D. Élection du 4^{ème} vice-président

Madame la Présidente PÉTARD-VOISIN présente la candidature de Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire de Cesson-Sévigné, pour le poste de 4^{ème} Vice-Président.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée. Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 1
- nombre de suffrages exprimés	: 32
- majorité absolue	: 17

Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC obtient 32 voix.

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC élu 4^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

E. Élection de l'administrateur délégué

Madame la Présidente PÉTARD-VOISIN présente la candidature de Madame Marie-Christine MORICE, Maire d'Etelles, pour le poste d'administrateur délégué.

Elle demande s'il y a d'autres candidatures. Aucune autre candidature n'est présentée. Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 3
- nombre de suffrages exprimés	: 30
- majorité absolue	: 16

Madame Marie-Christine MORICE obtient 30 voix.

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame Madame Marie-Christine MORICE élue administratrice déléguée du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.

Applaudissements de l'Assemblée.

5. ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, propose aux membres du Conseil d'Administration une élection regroupée pour les membres du Bureau, conformément aux textes en vigueur.

(article 22 du décret n° 85-643 du 26.06.85 : le conseil d'administration détermine la composition de son bureau.)

Elle demande s'il y a des candidatures. Aucune candidature n'étant présentée, elle présente les candidatures suivantes :

- Monsieur Alain FOUGLÉ, Maire de Feins
- Monsieur Jean-Pierre HARDY, Maire de Saint Sauveur des Landes
- Madame Marie-Claire MERVIN, Adjointe au Maire de Dinard

Marie-Claire MERVIN et Yannick COCHAUD, benjamins de l'assemblée, constituent le bureau électoral.

Après déroulement du scrutin à bulletins secrets, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs	: 1
- nombre de suffrages exprimés	: 32
- majorité absolue	: 17

- Monsieur Alain FOUGLÉ obtient 32 voix,
- Monsieur Jean-Pierre HARDY obtient 32 voix.
- Madame Marie-Claire MERVIN obtient 32 voix,

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame :

- **Monsieur Alain FOUGLÉ élu Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine,**
- **Monsieur Jean-Pierre HARDY élu Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine,**
- **Madame Marie-Claire MERVIN élue Membre du Bureau du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine.**

Applaudissements de l'Assemblée.

6. ANNONCE DES DELEGATIONS

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, annonce à l'assemblée les délégations attribuées par elle à chaque vice-président et à l'administratrice déléguée.

- **Louis LE COZ, 1^{er} Vice-président aux concours et examens**
 - Participation et présidence des jurys, coopération régionale, interrégionale, rencontre des Présidents, national (cellule des concours LYON)

- **Murielle DOUTE-BOUTON, 2^{ème} Vice-présidente aux solutions numériques et comptables et à la coopération régionale des CDG bretons au travers de :**
 - **La promotion des nouvelles technologies et particulièrement :**
 - Les prestations informatiques et conseils aux collectivités qui y sont liés
 - L'administration numérique protection des données
 - Les prestations de comptabilité analytique en faveur des collectivités et établissements du Département
 - La participation aux instances de concertation des CDG bretons
- **Evelyne SIMON-GLORY, 3^{ème} Vice-présidente au dialogue social et présidente déléguée des instances qui y sont attachées**
 - CAP B et C
 - Conseils de discipline
 - Comité Technique
- **Jean-Pierre SAVIGNAC, 4^{ème} Vice-président à la santé au travail et président délégué des instances qui y sont attachées**
 - Commission de réforme
 - Commission Santé Sécurité Conditions de travail
 - Sont également rattachés à cette délégation :
 - La Prévention et la médecine du travail
 - Le Contrat groupe d'assurances statutaires
- **Marie-Christine MORICE, Administratrice déléguée en charge de l'emploi et des compétences**
 - Le suivi des licences Professionnelles : Métiers de l'Administration Territoriale (MAT) et Métiers Techniques des Collectivités Territoriales (MTCT)
 - La préparation aux missions des collectivités (PREMICOL) et Chargé de Maintenance des Espaces recevant du public
 - Les Missions temporaires
 - La promotion de l'emploi public local et les dispositifs de la préparation aux métiers territoriaux

Chantal PÉTARD-VOISIN proclame les délégations suivantes :

- **Monsieur Louis LE COZ, 1er Vice-président aux concours et examens**
- **Murielle DOUTE-BOUTON, 2^{ème} Vice-présidente aux solutions numériques et comptables et à la coopération régionale des CDG bretons**
- **Evelyne SIMON-GLORY, 3^{ème} Vice-présidente au dialogue social et présidente déléguée des instances qui y sont attachées**
- **Jean-Pierre SAVIGNAC, 4^{ème} Vice-président à la santé au travail et président délégué des instances qui y sont attachées**
- **Marie-Christine MORICE, Administratrice déléguée en charge de l'emploi et des compétences**

7. PRESENTATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux administrateurs la nécessité d'adopter le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Pour ce faire, deux modifications du texte jusqu'alors en vigueur sont proposées au Conseil :

1) Mode de transmission des convocations (article 9 de la Loi 2019-1461 du 27/12/2019)

Article 2 du Règlement intérieur :

La convocation, adressée par le Président, précise la date, l'heure et le lieu de la réunion. Elle est accompagnée de l'ordre du jour.

Elle est transmise aux administrateurs titulaires de manière dématérialisée ou, si les administrateurs en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, au moins huit jours francs avant la date fixée pour la séance.

En cas d'urgence, le délai de convocation peut être abrégé par le Président, sans toutefois être inférieur à trois jours.

Les administrateurs suppléants sont avisés par lettre d'information adressée dans les mêmes délais.

La convocation est mentionnée au registre des délibérations. Une note sur les affaires soumises à délibération doit être adressée aux membres du conseil d'administration au moins cinq jours francs avant la date de la réunion. Cet envoi peut se faire par courrier ou par voie de messagerie électronique.

2) Composition du bureau

Article 20 du Règlement intérieur :

Le conseil d'administration détermine la composition de son bureau et en désigne les membres. La présidence du bureau est assurée par le Président du conseil d'administration.

Le bureau, outre le Président, membre de droit, comprend les quatre vice-présidents, un administrateur délégué et trois membres élus par le conseil d'administration lors de la réunion d'installation.

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les modifications proposées et le règlement intérieur du Conseil d'Administration du Centre de Gestion tel que joint en annexe.

8. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ELUS

Références réglementaires (arrêté ministériel du 28 septembre 2001)

En vertu de l'arrêté ministériel du 28 septembre 2001, les Présidents et Vice-Présidents des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peuvent percevoir une indemnité de fonction votée par le Conseil d'Administration.

Concernant le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, les pourcentages des indemnités de la Présidente et des Vice-Présidents seraient les suivants :

Le CDG 35 est assimilé à une collectivité de + 400 000 habitants (cf. délibération n°20-52 du 30 septembre 2020)	Indemnité du Président taux maximal en %	Indemnité des Vice-Présidents taux maximal en %
	70 % de l'IB 1 027	30 % de l'indemnité du Président

Toutefois, l'article 5 de l'arrêté stipule que « l'indemnité allouée à un vice-président peut dépasser le maximum prévu à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents ne soit pas dépassé. ».

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration les dispositions suivantes :

	Indemnité versée en %	Indemnité versée mensuellement en €
Président	59,50	2 314,19
1 ^{er} Vice-Président	21,00	816,77
2 ^e Vice-Président	21,00	816,77
3 ^e Vice-Président	21,00	816,77
4 ^e Vice-Président	21,00	816,77
Administratrice déléguée	10,50	408,39
Total	Montant de l'enveloppe maximale	5 989,68

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, le versement des indemnités de la Présidente, des Vice-Présidents, de l'administrateur délégué, sur les bases suivantes :

- **Indice de référence :** (indice terminal chiffre de la Fonction Publique actuellement IB 1027 / IM 830)
- **Indemnité du Président :** 59,5 % de l'IB 1027, soit 2 314,19 € bruts mensuels
- **Indemnité des Vice-Présidents :** 21 % de l'IB 2017, soit 816,77 € bruts mensuels
- **Indemnité de l'administratrice déléguée :** 10,50 % de l'IB 2017, soit 408,39 € bruts mensuels

Par ailleurs, ils décident de l'inscription des crédits nécessaires au Budget du Centre de Gestion.

9. DESIGNATION DES REPRESENTANTS

A. Organismes paritaires (textes essentiels, rôle, composition...)

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que l'une des missions importantes des Centres de Gestion est d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (*les Commissions Administratives Paritaires, les Commissions Consultatives Paritaires, le Comité Technique départemental...*).

Les textes essentiels régissant les Commissions Administratives Paritaires :

- ♦ *Articles 28 à 31 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,*
- ♦ *Article 54 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012*
- ♦ *Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,*
- ♦ *Décret n° 95-1018 du 14 septembre 1995 fixant la répartition des fonctionnaires territoriaux en groupes hiérarchiques en application de l'article 90 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifié,*
- ♦ *Arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale (JO 5 juin 2018)*

Les Commissions Administratives Paritaires sont obligatoirement mises en place au niveau des Centres de Gestion pour les Collectivités affiliées (*collectivités qui emploient moins de 350 titulaires et stagiaires à temps complet*).

♦ **Leur rôle :**

Les Commissions Administratives Paritaires émettent des avis sur les grandes étapes de la carrière des agents ou sur des questions individuelles (ex. : *prorogation de stage, refus de titularisation, révision de CREP ...*).

Les Commissions Administratives Paritaires siègent également en formation disciplinaire, sous la présidence d'un magistrat pour émettre un avis sur les sanctions disciplinaires.

Une Commission Administrative Paritaire est instituée par catégorie hiérarchique (A - B - C).

♦ **Leur composition :**

Les Commissions comprennent, en nombre égal, des représentants des Collectivités Territoriales ou Établissements Publics et des représentants du Personnel.

Chaque titulaire a un suppléant.

Leur nombre de membres varie en fonction du nombre d'agents de la catégorie (*voir tableau ci-après*).

♦ **Désignation des représentants :**

*** des collectivités et établissements publics :**

Les représentants des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics aux CAP placées auprès des Centres de Gestion sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission administrative paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires (*article 5 décret n° 89-229 susvisé*).

La Président du CDG est de droit présidente des CAP (les commissions administratives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale - *article 31 al 1 de la loi n° 84-53 susvisée*).

*** du personnel :**

Les représentants du personnel sont élus. Les listes des candidats sont présentées par les organisations syndicales pour le scrutin du 6 décembre 2018.

Les représentants du personnel se répartissent en groupes hiérarchiques (*groupe de base - groupe supérieur*).

Composition

	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CAP A	7	7	7	7
CAP B	8	8	8	8
CAP C	8	8	8	8

Il est proposé aux administrateurs de procéder à la désignation des Membres des Commissions Administratives Paritaires selon la composition figurant en annexes.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation des membres des Commissions Administratives Paritaires représentant les collectivités conformément aux listes jointes.



COMPOSITION PREVISIONNELLE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
 (parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CAP / Président CDG est de droit Président CAP / proportion minimale H/F 40%)

CAP - C A T E G O R I E A

<i>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES</i>		<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		Groupe hiérarchique supérieur	
PETARD-VOISIN Chantal Présidente du CDG 35	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	LEMOINE Marc – SNDGCT DGS – CdC Bretagne Romantique	THOMAZO Régis – SNDGCT DGA - Redon Agglomération
LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de Cesson-Sévigné	PLEMERT Françoise – SNDGCT DGA – Vallons de Hte Bret. Communauté	PANNETIER Fabienne – SNDGCT DGS – Roche aux Fées Communauté
		Groupe hiérarchique de base	
DOUTE-BOUTON Murielle Maire de Plélan-Le-Grand	BRIERE Marie-Christine Adjointe au Maire de Pipriac	LENOIR Garance – SNDGCT Attaché - Gévezé	RICARD Karine - SNDGCT Attaché principal - Thorigné-Fouillard
GORRE Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	HARDY Jean-Pierre Maire de Saint-Sauveur des Landes	SAULNIER Gilles – SNDGCT DGS - Chantepie	MAROTTE Fanny – SNDGCT DGS - Pacé
MORICE Marie-Christine Maire d'Ételles	SORAIS Pierre Maire de Trémeheuc	RIVARD Florence – CFDT Attaché – Saint Aubin d'Aubigné	LECALVEZ-CORGAS Soazig - CFDT Ingénieur - Eau du Bassin Rennais
DUFEU Gérard Maire de Vieux-Viel	GAIGNE Olivier Maire de Saint-Marc-Le-Blanc	CABON Paul – CFDT PEA cl. Norm. – EESAB Rennes	FOUERE Daniel - CFDT Ingénieur - Saint Méen le Grand
BOUCHER Marie-Claire Maire de St Georges de Reintembault	DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	LE BRUCHEC Lydie – CFDT Psychologue cl. Norm – St Jacques de la Lande	LEDEUIL Eric – CFDT PEA cl. Norm. – SI musique Brocéliande Montauban de B.

COMPOSITION PREVISIONNELLE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
 (parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CAP / Président CDG est de droit Président CAP / proportion minimale H/F 40%)
CAP - CATEGORIE B

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		Groupe hiérarchique supérieur	
PETARD-VOISIN Chantal Présidente du CDG 35	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	HELLEUX Dominique – CFDT Animateur Ppal 2 cl - Vitré	LEVEILLE Nadine – CFDT Animateur Ppal 1 cl – La Chapelle des Fougeretz
BROSSELLIER Christelle Mesnil-Roch	SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de Cesson-Sévigné	LECLERCQ Eliane – CFDT Rédacteur Ppal 1 cl - Betton	DUPE Stéphan – CFDT Rédacteur Ppal 1 cl – SMICTOM Valcobreizh
DOUTE-BOUTON Murielle Maire de Plélan-Le-Grand	JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de Chavagne	PATEZ Myriam – SUD Ass. de conservation Ppal 1 cl - Roche aux Fées Communauté	ARRIBARD Eric – SUD Animateur Ppal 2 cl – CdC Couesnon Marches de Bretagne
GORRE Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	HARDY Jean-Pierre Maire de Saint-Sauveur des Landes	FREI Cyrille – FO Ass. Ens. Art. Ppal 1 cl – Vallons Hte Bretagne Communauté	BEDOUET Cécile – FO Ass. Ens. Art. Ppal 1 cl – Vitré Communauté
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	BOUCHER Marie-Claire Maire de St Georges de Reintembault	BROSSE Valérie – CFTC Rédacteur Ppal 2 cl – Mouazé	JOSSET Arnaud – CFTC Educateur APS Ppal 2 cl – Vitré Communauté
OULED-SGHAIER Anne-Laure Adjointe au Maire de Liffré	VINCENT Sandrine Maire de Chevaigné	Groupe hiérarchique de base	
		BEAUVIR Jean-Marie – CFDT Animateur - Cancale	<i>En cours de désignation</i>
ROUL Christophe Adjoint au Maire de Guipry-Messac	LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	HALLIER Sylvie – CFDT Rédacteur – Le Rheu	THOMAS Vincent – CFDT Animateur – Saint Grégoire
SORAIS Pierre Maire de Tréméheuc	RENAULT Yves Maire de Châteaugiron	GRUEL Hélène – SUD Ass. de conservation – Cdc Val d'Ille Aubigné	CORMERAIS Arnaud – SUD Technicien - Chevaigné

COMPOSITION PREVISIONNELLE DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES
(parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CAP / Président CDG est de droit Président CAP / proportion minimale H/F 40%)
CAP - CATEGORIE C

<i>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES</i>		<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
		Groupe hiérarchique supérieur	
PETARD-VOISIN Chantal Présidente du CDG 35	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	ORAIN Jean-Luc – CFDT Agent de maîtrise Ppal – Bain de Bretagne	DREAN Ludovic – CFDT Brigadier Chef Ppal - St Jacques de la Lande
BROSSELLIER Christelle Maire de Mesnil-Roch	SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de Cesson-Sévigné	CROCHET Valérie – CFDT Adjoint animation Ppal 2 cl – Argentré du Plessis	SAUVEE Cécile - CFDT Adjoint du patrimoine Ppal 2 cl - Chartres de Bretagne
DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	MORICE Marie-Christine Maire d'Étrelles	CALONNEC Jacqueline – CGT Agent social Ppal 2 cl – CCAS Bruz	RABIN Christophe Agent de maîtrise - Lassy
GORRE Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	HARDY Jean-Pierre Maire de Saint-Sauveur des Landes	MARTIN Yvonnick – CGT Adjoint technique Ppal 1 cl – Redon	LE DREZEN Silvina – CGT Aux. de soins Ppal 2 cl – CIAS Mordelles
DUFEU Gérard Maire de Vieux-Viel	CABANIS Florence Adjointe au Maire de Pacé	BORODINE Françoise – SUD Adjoint administratif Ppal 2 cl – Liffré Cormier Communauté	HAQUEBERGE Philippe – SUD Adjoint technique Ppal 2 cl – Dol de Bretagne
		Groupe hiérarchique de base	
OULED-SGHAIER Anne-Laure Adjointe au Maire de Liffré	PIEDVACHE Bernard Maire de Boisgervilly	DARTOIS Katiana – CFDT Adjoint animation – Betton	LEFAUCHEUR Fanny – CFDT Agent social - SIGEHPAD Saint Domithual – Saint Domineuc
BAKHOS Lara Conseillère municipale de Servon-sur-Vilaine	RENAULT Yves Maire de Châteaugiron	DEMOLDER Léo – CGT Adjoint animation – Pont-Péan	BILLON Perrine – CGT Adjoint animation – Pont-Péan
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de Chavagne	MIJOLE Nicolas Conseiller municipal de Vitré	SAVARY Françoise – FO Adjoint technique – La Richardais	GODET Katia – FO Adjoint animation – Plélan le Grand

○ **COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES**

Les textes essentiels régissant les Commissions Consultatives Paritaires :

- ◆ Article 136 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- ◆ Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale
- ◆ Articles 3 à 5 du Décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux Commissions Administratives Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,
- ◆ Arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale (JO 5 juin 2018)

Les Commissions Consultatives Paritaires sont obligatoirement mises en place au niveau des Centres de Gestion pour les Collectivités affiliées (*collectivités qui emploient moins de 350 titulaires et stagiaires à temps complet*).

◆ **Leur rôle :**

Les Commissions Consultatives Paritaires émettent des avis sur les sur les décisions individuelles relatives aux licenciements des agents contractuels intervenant postérieurement à la période d'essai (*ex : licenciement dans l'intérêt du service, pour inaptitude physique, non-renouvellement du contrat des personnes investies d'un mandat syndical, révision de CREP, refus de télétravail ...*).

Les Commissions Consultatives Paritaires siègent également en formation disciplinaire, sous la présidence d'un magistrat pour émettre un avis sur les sanctions disciplinaires dès une exclusion temporaire de fonction d'une journée.

Une Commission Consultative Paritaire est instituée par catégorie hiérarchique (A - B - C).

◆ **Leur composition :**

Les Commissions comprennent, en nombre égal, des représentants des Collectivités Territoriales ou Établissements Publics et des représentants du Personnel.

Chaque titulaire a un suppléant.

Leur nombre de membres varie en fonction du nombre d'agents de la catégorie (*voir tableau ci-après*).

◆ **Désignation des représentants :**

*** des collectivités et établissements publics :**

Les représentants des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics aux CCP placées auprès des Centres de Gestion sont désignés par les élus locaux membres du Conseil d'Administration du centre de gestion, parmi les élus des collectivités et établissements affiliés qui n'assurent pas eux-mêmes le fonctionnement d'une commission consultative paritaire pour la même catégorie de fonctionnaires (*article 2 décret n° 2016-1858 et article 5 décret n° 89-229 susvisé*).

La Présidente du CDG est de droit présidente des CCP (les commissions consultatives paritaires sont présidées par l'autorité territoriale – *article 136 al 13 de la loi n° 84-53 susvisée*).

*** du personnel :**

Les représentants du personnel sont élus. Les listes des candidats sont présentées par les organisations syndicales pour le scrutin du 6 décembre 2018.

Dans le cas où des sièges n'ont pu être pourvus par voie d'élection faute de candidats, l'attribution de ces sièges est faite au tirage au sort parmi les électeurs qui remplissent les conditions d'éligibilité. Ce qui fût le cas aux dernières élections en ce qui concerne les CAP A et C partiellement.

Composition

	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CCP A	5	5	5	5
CCP B	5	5	5	5
CCP C	8	8	8	8

Il est proposé aux administrateurs de procéder à la désignation des Membres des Commissions Consultatives Paritaires selon la composition figurant en annexes.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation des membres des Commissions Consultatives Paritaires représentant les collectivités conformément aux listes jointes.



COMPOSITION PREVISIONNELLE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
(parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CCP / Président CDG est de droit Président CCP)

CCP - CATEGORIE A

<i>REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES</i>		<i>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</i>	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PETARD-VOISIN Chantal Présidente du CDG 35	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	BAUDRY Marine Cesson-Sévigné - CCAS	RAVET Sidoine Cancale - Saint Malo Agglomération
CHEVALIER Marion Adjointe au Maire de Bruz	LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	HEBERT Justine Val-Couesnon	BEDOUIN Véronique Saint-Grégoire
GALIC Sylvie Maire de Le Verger	DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	L'HOPITAL Catherine Vitré	BARRE Virginie EESAB de Rennes
VINCENT Sandrine Maire de Chevaigné	GORRE Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	TESSON Laurent Cesson-Sévigné - Mégalis	LARDILLET Sébastien Thorigné-Fouillard - CDG 35
RENOU Bernard Maire de Domagné	MORICE Marie-Christine Maire d'Étrelles	SIMON Hélène Saint Lunaire	OGER Sandrine Rennes - MDPH



COMPOSITION PREVISIONNELLE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
(parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CCP / Président CDG est de droit Président CCP)

CCP - C A T E G O R I E B

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PETARD-VOISIN Chantal Présidente du CDG 35	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	BROSSEAU Cédric - FO Le Rheu - Syndicat mixte de musique La Flûme	BEUFILS Stéphanie Thorigné-Fouillard - CDG 35
CHEVALIER Marion Adjointe au Maire de Bruz	LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	LEBAILLY Quentin - FO Vitré Communauté	LHERAULT Maxime Thorigné-Fouillard - CDG 35
GALIC Sylvie Maire de Le Verger	DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	GUERN Solenn - FO Guichen - Communauté de Communes Vallons de Haute Bretagne	BURLE Emilie Bain de Bretagne - Bretagne Porte de Loire Communauté
VINCENT Sandrine Maire de Chevaigné	GORRE Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	DELARUE Cécile Montfort sur Meu - Montfort Communauté	DE CASTRO PANIZZA Andréa Pleurtuit - Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude
RENOU Bernard Maire de DOMAGNE	MORICE Marie-Christine Maire d'Étrelles	AMBROSI-GILLES Solène Montgermont - SYRENOR	SONRIER Camille Thorigné-Fouillard - CDG 35



COMPOSITION PREVISIONNELLE COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
(parmi les élus des collectivités/établissements affiliés n'ayant pas leur propre CCP / Président CDG est de droit Président CCP)

CCP - C A T E G O R I E C

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
PETARD-VOISIN Chantal Présidente du CDG 35	SIMON-GLORY Evelyne Maire de Plesder	DUHAMEL Stéphanie - FO Mairie de Dinard	DINIS DE ANDRADE Leïlla - FO Mairie de Dinard
GORRE Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	LE COZ Louis Adjoint au Maire de Redon	BRENAND Edwige - FO Mairie de Dinard	POINTEL Marie-Hélène - FO Mairie de Pleurtuit
CHEVALIER Marion Adjointe au Maire de Bruz	MORICE Marie-Christine Maire d'Etelles	GUILLEMOT Elodie - FO Mairie de Dinard	BONIFACE Eric - FO Mairie de Dinard
DUFEU Gérard Maire de Vieux-Viel	SAVIGNAC Jean-Pierre Maire de Cesson-Sévigné	LINETTE Tessa - FO Mairie de Dinard	<i>En cours de désignation</i>
GALIC Sylvie Maire de Le Verger	VINCENT Sandrine Maire de Chevaigné	LE NEZET Manika Mairie du Rheu	GAUTIER Simon Mairie de Saint Jacques de la Lande
CABANIS Florence Adjointe au Maire de Pacé	DE LA VERGNE Aude Adjointe au Maire de Châteaubourg	PALMER Dolène Mairie de Chevaigné	DENIEL Marie-Liliane Mairie de Chantepie
LERAY-GRIL Corinne Adjointe au Maire de Livré-sur-Changeon	THEBAULT Philippe Maire de Saint Gilles	DUVAL Marie Mairie de Noyal sur Vilaine	JAKIMINK Harmony Redon CCAS
PERRIN Paule Adjointe au Maire de Maen Roch	HARDY Jean-Pierre Maire de Saint-Sauveur des Landes	LE MENE Guillaume Mairie de Pacé	TOUCHARD Simon Mairie de Pacé

□ **COMITÉ TECHNIQUE départemental**

Les textes essentiels relatifs à cette commission sont les suivants :

- ♦ *Articles 32 à 33-2 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,*
- ♦ *Décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux Comités Techniques des Collectivités Territoriales et de leurs Établissements Publics,*
- ♦ *Décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive,*
- ♦ *Arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique territoriale (JO 5 juin 2018)*

Un Comité Technique (futur Comité social territorial) est créé auprès de chaque Centre de Gestion pour les Collectivités et Établissements affiliés employant moins de cinquante agents.

♦ **Son rôle :**

Le Comité Technique est consulté pour avis sur des questions ayant trait notamment :

- à l'organisation, au fonctionnement des services et aux évolutions des administrations
- aux orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines
- aux lignes directrices de gestion en matière de promotion et valorisation des parcours professionnels
- aux enjeux et aux politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations
- aux orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire et d'action sociale ainsi qu'aux aides à la protection sociale complémentaire
- à la protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agents dans leur travail, à l'organisation du travail, au télétravail, aux enjeux liés à la déconnexion et aux dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques, à l'amélioration des conditions de travail et aux prescriptions légales y afférentes ;

♦ **Sa composition :**

Le nombre des membres titulaires des Comités Techniques est fixé en fonction du nombre d'électeurs. Pour le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, le nombre d'électeurs étant supérieur à 2 000, le nombre de représentants titulaires du personnel doit se situer entre 7 et 15.

Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des membres titulaires. Après consultation des organisations syndicales, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, par délibération n° 18-31 en date du 31 mai 2018, a adopté la composition à 12 membres titulaires et 12 membres suppléants (*par collège - représentants des Collectivités / représentants du personnel*) et a maintenu le *paritarisme paritaire entre les deux collèges*.

♦ **Désignation des représentants :**

*** des Collectivités :**

Pour le Centre de Gestion, les représentants sont désignés par la Présidente du Centre de Gestion parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents affiliés au Centre de gestion, après avis des membres du Conseil d'administration issus de ces collectivités et établissements, et parmi les agents de ces collectivités et établissements ou les agents du centre de gestion.

La Présidente ne peut être désignée que parmi les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion.

Par ailleurs, dans le cadre du dispositif réglementaire, il avait été proposé que des cadres administratifs et techniques siègent dans le collège des représentants des Collectivités Territoriales.

C'est ainsi que siégeaient, jusqu'à présent, avec les employeurs :
- 2 représentants titulaires et leurs suppléants exerçant des fonctions de Directeurs Généraux, issus des filières administrative et/ou technique,
- le Directeur Général des Services du Centre de Gestion et son suppléant,

*** du personnel :**

Les représentants du personnel sont élus. Les listes des candidats sont présentées par les organisations syndicales pour le scrutin du 6 décembre 2018.

Composition

	REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
	TITULAIRES	SUPLÉANTS	TITULAIRES	SUPLÉANTS
CT départemental	12	12	12	12

Tenant compte de ces différents éléments et des différentes sensibilités, il est proposé aux administrateurs d'arrêter les désignations des Membres du Comité Technique départemental représentant les Collectivités tels que proposés (cf annexe).

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, les désignations des membres du Comité Technique départemental représentant les Collectivités conformément à la liste jointe.

Madame la Présidente adresse ses remerciements à l'ensemble des membres pour avoir accepté de siéger dans ces différentes instances.



COMPOSITION PREVISIONNELLE DU COMITE TECHNIQUE DEPARTEMENTAL - Novembre 2020

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES		REPRESENTANTS DU PERSONNEL	
TITULAIRES	SUPPLEANTS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SIMON-GLORY Evelyne Maire de PLESDER	HARDY Jean-Pierre Maire de SAINT-SAUVEUR DES LANDES	SIMON Ludovic Mairie d'ARGENTRE-DU-PLESSIS - CFDT	CHALOPIN Magali CCAS EHPAD de BOURG-DES-COMPTES - CFDT
FOUGLE Alain Maire de FEINS	PIEDVACHE Bernard Maire de BOISGERVILLY	RIVARD Florence Mairie de SAINT-AUBIN d'AUBIGNE -	PINGOT-TEXIER Dominique Mairie de LA BOUEXIERE - CFDT
MORICE Marie-Christine Maire d'ETRELLES	LAVASTRE Isabelle Maire de GAHARD	RUBIN Patrick Mairie d'ARGENTRE-DU-PLESSIS -	NOUVEL Cécile CCAS EHPAD de GOVEN -CFDT
GORRE Gérard Adjoint au Maire de LE CROUAIS	SORAIS Pierre Maire de TREMEHEUC	FLEHO Elisabeth SMICTOM du pays de Vilaine – PIPRIAC - CFDT	ALLAIN Samuel Mairie de La Bouëxière - CFDT
BROSSELLIER Christelle Maire de MESNIL-ROCH	FAISANT Isabelle Adjointe au Maire de VIEUX-VIEL	CLEMENT Arnaud Mairie de BAULON - CFTC	BROSSE Valérie Mairie de MOUAZE - CFTC
BONNISSEAU Vincent Adjoint au Maire SAINT AUBIN DU CORMIER	VINCENT Sandrine Maire de CHEVAIGNE	RABIN Christophe Mairie de LASSY - CGT	BILLON Perrine Mairie de PONT-PEAN - CGT
DAYOT Marie-Odile Adjointe au Maire LOUVIGNE-DE-BAIS	BAKHOS Lara Conseillère municipale Mairie de SERVON-SUR-VILAINE	DEMOLDER Léo Mairie de PONT-PEAN - CGT	LORITTE Cédric Mairie de MONTGERMONT - CGT
SOLIER Marie-Elisabeth Maire de MONT-DOL	FORET Alain Maire de LA CHAPELLE-JANSON	BOUTARD Elodie Montfort Communauté - CGT	DELAUNAY Fabienne Mairie de VEZIN-LE-COQUET - CGT
JOULAUD Françoise Adjointe au Maire de CHAVAGNE	LE FUR Christine Adjointe au Maire de MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	SERRE Yvon Communauté de communes de CHATEAUGIRON - FO	SAVARY Françoise Mairie de LA RICHARDAIS - FO
<i>PICARD Hervé Directeur Général des Services de la Mairie de TINTENIAC</i>	<i>VILSALMON Maxime Directeur Général des Services de la Mairie de Maen Roch</i>	LEFRANC Hervé Mairie de CORPS-NUDS - SNDGCT	FAUVEL Sandrine Mairie de SAINT-DOMINEUC - SNDGCT
<i>RETO Vincent Directeur Général des Services de la Mairie de CREVIN</i>	<i>HAMON Jean-Philippe Directeur Général des Services de la Mairie d'IFFENDIC</i>	LEMONNIER Annie Mairie de L'HERMITAGE - SUD	TEXIER Anne-Sophie SMICTOM du Pays de Vilaine PIPRIAC - SUD
<i>PAVIOT Jean-Michel Secrétaire Général du CDG 35</i>	<i>HUBY Jean-Paul Directeur Général des Services du CDG</i>	PATERNOSTRE Nicolas Mairie de CLAYES - SUD	CORMERAIS Arnaud Mairie de CHEVAIGNE - SUD

B. Commission de réforme pour les collectivités affiliées

Les textes essentiels régissant les Commissions de Réforme :

- ♦ *Article 57 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,*
- ♦ *Article 31 du Décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003,*
- ♦ *Arrêté du 4 août 2004.*

♦ **Leur rôle :**

La Commission de Réforme donne des avis en application des règles statutaires et lorsque le règlement de la CNRACL le prévoit.

Elle émet, entre autre, des avis sur :

- les refus d'imputabilité d'un CITIS (Congé d'Invalidité Temporaire Imputable au Service),
- l'allocation temporaire d'invalidité (ATI),
- la retraite pour invalidité,
- la demande de temps partiel thérapeutique uniquement en cas de désaccord entre le médecin traitant et le médecin agréé,
- la demande de reclassement professionnel suite à CITIS.

♦ **Leur composition :**

La Commission de Réforme est une instance consultative composée :

- du président de la commission désigné par le Préfet (*il dirige les délibérations mais ne prend pas part aux votes*),
- de 2 praticiens de médecine générale,
- de 2 représentants des employeurs,
- de 2 représentants du personnel par catégorie hiérarchique (A - B - C).

♦ **Désignation des représentants :**

*** le président titulaire et son suppléant :**

Le président de la commission de réforme est désigné par le Préfet.
De plus, un suppléant est désigné en cas d'absence du président titulaire ou en cas d'examen de dossiers d'agents de sa collectivité.

*** les deux praticiens de médecine générale :**

Les deux praticiens de médecine générale sont désignés par le Préfet, sur proposition de la DDCSPP.

*** les deux représentants des employeurs :**

Les représentants de l'administration sont désignés parmi les élus relevant des collectivités affiliées au CDG par un vote des membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion (*chaque titulaire a deux suppléants*).

*** les deux représentants du personnel :**

Les représentants du personnel sont désignés par les deux organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges au sein de la CAP compétente à l'égard de l'agent concerné.

Président de la Commission de Réforme :

SAVIGNAC Jean-Pierre – Maire de Cesson-Sévigné

Suppléant du Président :

MORICE Marie-Christine – Maire d'Étrelles

Commission de Réforme pour les collectivités affiliées au CDG 35 :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
PIEDVACHE Bernard Maire de Boisgervilly	- JOULAUD Françoise Adjointe au maire de Chavagne - HARDY Jean-Pierre Maire de Saint-Sauveur-Des-Landes
GORRÉ Gérard Adjoint au Maire de Le Crouais	- FOUGLÉ Alain Maire de Feins - OULED-SGHAIER Anne-Laure Vice-Présidente de Liffré-Cormier Communauté

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la proposition des représentants du Centre de Gestion à la Commission de Réforme qui sera adressée à Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine :

*** Président des Commissions de Réforme : Jean-Pierre SAVIGNAC
Maire de Cesson-Sévigné**

*** Suppléant du Président : Marie-Christine MORICE
Maire d'Étrelles**

*** Commission de Réforme pour les collectivités affiliées au CDG 35 :**

- | | |
|---------------------------------|---|
| - Bernard PIEDVACHE : titulaire | - Françoise JOULAUD : suppléante |
| | - Jean-Pierre HARDY : suppléant |
| - Gérard GORRÉ : titulaire | - Alain FOUGLÉ : suppléant |
| | - Anne-Laure OULED-SGHAIER : suppléante |

C. Commission d'Appel d'Offres

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, précise aux membres du Conseil d'Administration que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.)

♦ Leur rôle :

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) est un organe essentiel de la commande publique et son fonctionnement est régi par des règles qu'il faut respecter strictement et qui relèvent des dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Selon l'article L.1414-2 du CGCT, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5. La CAO n'intervient pas seulement en matière d'appel d'offres, elle est également sollicitée pour les procédures négociées et elle sert également de base à la composition de la commission pour la procédure de dialogue compétitif comme pour celle des jurys de concours (article R2162-24 du Code de la Commande Publique).

La consultation de la CAO n'est pas exigée pour la procédure adaptée. La convocation d'une formation collégiale dotée d'un pouvoir d'avis est toujours possible, néanmoins, elle pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer le marché ; cette compétence appartient au pouvoir adjudicateur ou à son représentant. Le Centre de Gestion, compte tenu des seuils pratiqués, sera essentiellement concerné par les marchés passés selon la procédure adaptée (articles L2123 et R2123 du Code de la Commande Publique). Toutefois, l'existence d'une commission d'appel d'offres s'avère indispensable pour certaines opérations.

♦ **Leur composition :**

Lorsqu'il s'agit d'un établissement public, la commission est composée par l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Les membres de la CAO (président et membres élus titulaires et suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibérative (article L.1411-5 du CGCT). Les suppléants ont uniquement vocation à remplacer temporairement les membres titulaires de la CAO.

Peuvent participer à la commission, sur invitation du président de la CAO, avec voix consultative (article L.1411-5 du CGCT) le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Peuvent participer à la commission, par désignation du président de la CAO avec voix consultative (article L.1411-5 du CGCT) des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché public.

♦ **Désignation des représentants :**

Est président de la CAO de droit l'autorité habilitée à signer la marché (la Présidente du CDG ou son représentant si délégation).

Il convient donc d'élire cinq membres titulaires et cinq membres suppléants pour participer aux réunions de Commission d'Appel d'Offres.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de fixer à 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en plus de la Présidente (ou de son représentant en cas d'absence), la composition de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion et de procéder à leur désignation par vote à bulletins secrets.

Après déroulement du scrutin, Madame la Présidente proclame les résultats :

- nombre d'inscrits	: 35
- nombre de votants	: 33
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 33
- nombre de bulletins blancs et nuls	: 0
- nombre de suffrages exprimés	: 33
- majorité absolue	: 17

Les 10 candidats à la Commission d'Appel d'Offres ont obtenu 33 voix.

Les candidats sont proclamés élus par Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, dans l'ordre suivant :

TITULAIRES

- **Louis LE COZ**,
Adjoint au Maire de Redon
- **Murielle DOUTÉ-BOUTON**,
Maire de Plélan-le-Grand
- **Évelyne SIMON-GLORY**,
Maire de Plesder
- **Jean-Pierre SAVIGNAC**,
Maire de Cesson-Sévigné
- **Marie-Christine MORICE**,
Maire d'Étrelles

SUPPLÉANTS

- **Alain FOUGLÉ**, Maire de Feins
- **Jean-Pierre HARDY**, Maire de Saint Sauveur des Landes
- **Marie-Claire MERVIN**,
Adjointe au Maire de DINARD
- **Françoise JOULAUD**,
Adjointe au Maire de CHAVAGNE
- **Anne-Laure OULED-SGHAIER**,
Vice-Présidente de Liffré-Cormier
Communauté

D. Syndicat de Copropriété du Village des Collectivités

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, signale aux membres du Conseil d'Administration que les locaux du Centre de Gestion, sis 1 avenue de Tizé à Thorigné-Fouillard, sont situés dans un ensemble immobilier qui constitue une copropriété.

Celle-ci fait l'objet d'un règlement qui prévoit la mise en place d'un syndicat de copropriété où le Centre de Gestion doit être représenté par son président ou un membre élu du Conseil d'Administration.

Pour information, il est précisé que le syndic est la Société Sévigné Immobilier de Cesson-Sévigné.

Le membre désigné pour représenter le CDG au syndicat de copropriété, siègera également à l'assemblée générale relative à l'indivision en charge de la gestion du restaurant situé au Village des collectivités.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de désigner Madame la Présidente pour représenter le CDG 35 dans le syndicat de copropriété du Village des Collectivités Territoriales ainsi qu'un suppléant, M. Jean-Pierre SAVIGNAC.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation de la Présidente et d'un suppléant au Syndic de Copropriété du Village des Collectivités, savoir :

- **Chantal PÉTARD-VOISIN**, Présidente,
Adjointe au Maire de Le Rheu
- **Jean-Pierre SAVIGNAC**, Vice-Président,
Maire de Cesson-Sévigné

E. Comité National d'Action Sociale

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, informe les membres du Conseil d'Administration que le Comité National de l'Action Sociale, association Loi 1901, a été mis en place au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine en 2015.

Le **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** est une association au service des agents de la fonction publique territoriale. Organisme paritaire et pluraliste, le **CNAS a été créé en 1967**.

Cette association exerce une influence sur les politiques d'actions sociales, culturelles, et sportives pour améliorer la condition des agents territoriaux en activité, ou à la retraite en leur servant différentes prestations correspondantes aux domaines précités.

Le **CNAS recouvre à ce jour 86 délégations départementales** sur toute la France, représentant environ 600 000 agents.

Par ailleurs, le CDG 35 étant adhérent au CNAS pour ses agents, il doit également désigner un représentant parmi ses membres.

Il est proposé aux administrateurs de procéder à la désignation d'un délégué du CDG auprès du Comité National de l'Action Sociale en la personne de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation de Madame Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente du Centre de Gestion et Adjointe au Maire de Le Rheu, en qualité de délégué du CDG auprès du Comité National de l'Action Sociale.

F. Instance du Personnel

Le CDG 35, malgré un effectif de 90 agents titulaires au siège, ne dispose pas de son propre CTP puisqu'il est rattaché réglementairement au CTP départemental.

Une instance du Personnel a donc été instituée en 2008 pour permettre d'assurer en interne un dialogue social de qualité et il convient de désigner les membres du Conseil d'Administration pour y siéger.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de procéder à la désignation de trois membres élus, Madame la Présidente, Madame Evelyne SIMON-GLORY et Monsieur Jean-Pierre SAVIGNAC, Vice-Présidents pour représenter le Centre de Gestion au sein de l'instance représentative du personnel.

Les Membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, adoptent, à l'unanimité, par vote à main levée, la désignation de trois membres élus pour représenter le Centre de Gestion au sein de l'Instance représentative du personnel, savoir :

- Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente du CDG 35, Adjointe au Maire de Le Rheu
- Evelyne SIMON-GLORY, Vice-Présidente du CDG 35, Maire de Plesder
- Jean-Pierre SAVIGNAC, Vice-Président du CDG 35, Maire de Cesson-Sévigné

LE CALENDRIER DES RÉUNIONS

BUREAU ET CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CDG

2020 - 2021

Réunions de 9 h 30 à 12 h 30 environ, suivies d'un déjeuner

BUREAU	CONSEIL D'ADMINISTRATION
Mercredi 2 décembre 2020	Mercredi 16 décembre 2020
EXCEPTIONNEL Jeudi 11 février 2021	
Mardi 9 mars 2021	Jeudi 1 ^{er} avril 2021
Jeudi 6 mai 2021	Jeudi 20 mai 2021
Mardi 15 juin 2021	Jeudi 1 ^{er} juillet 2021
Mardi 14 septembre 2021	Mardi 28 septembre 2021
Jeudi 2 décembre 2021	Jeudi 16 décembre 2021

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente Chantal PÉTARD-VOISIN clôt la séance à 12 H 20 et invite les membres du Conseil d'Administration pour une photographie à l'extérieur de la salle.

La secrétaire de séance,



Marie-Claire MERVIN



La Présidente,



Chantal PÉTARD-VOISIN